

# Atelier de partage de projets de textes d'application du Statut Général de la Fonction Publique

## Création des conditions de l'émergence d'un agent public de type nouveau

**O**rganisé conjointement par le Bureau Organisation et Méthodes, la direction générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative avec la coordination du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), l'atelier de partage des projets de textes d'application du Statut Général de la Fonction Publique a clos ses travaux mercredi soir à Nouakchott.

Dans le mot prononcé pour la circonstance, le conseiller du Premier ministre, chargé du Bureau Organisation et Méthodes, M. Diallo Amadou Ousmane s'est félicité des conclusions auxquelles a abouti l'atelier, notant que ces deux jours de riches débats ont permis de peaufiner les textes soumis et d'ap-

porter une valeur ajoutée qui contribuera, sans nul doute, à la maturation technique, ce qui facilitera leur adoption et leur application efficiente.

S'adressant aux participants, M. Diallo a précisé qu'ils viennent de poser une pierre de plus dans l'édifice en construction qu'est la modernisation de notre administration et sur le point le plus essentiel à savoir les ressources humaines. Il a ajouté que les participants ont contribué à la création des conditions de l'émergence d'un agent public de type nouveau qui sera le vecteur de la mise en oeuvre du projet de société dont l'initiateur est le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et mise en pratique par le Gouvernement du

Premier ministre. Maître Sghair Ould M'Bareck.

Il est à signaler que les participants ont formulé une série de recommandations pour réunir les conditions d'application des textes étudiés dont entre autres la réalisation d'une étude des aspects relatifs à l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires par l'augmentation de la valeur du point indiciaire des agents de l'Etat et notamment sur les allocations familiales, la politique du logement, le transport public, l'assurance maladie et la scolarisation des enfants. Ils ont aussi recommandé d'engager une étude portant sur la régularisation de la situation des "personnels non permanents". ■